

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le succès de THÉSÉE, une avancée pour les usagers et les victimes**

Paris, le 18/07/2022

Le 15 mars dernier, le ministère de l'Intérieur lançait un dispositif novateur avec le premier service public de dépôt de plainte en ligne, applicable sur les escroqueries sur internet, piloté par la direction centrale de la police judiciaire (D.C.P.J.) et plus particulièrement la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité. Dans le cadre du plan de modernisation des politiques publiques et de dématérialisation des démarches citoyennes, cette plateforme dénommée THÉSÉE (Traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e – escroqueries), accessible via [service-public.fr](http://service-public.fr) s'est avérée une réussite opérationnelle et juridique, constituant un progrès notable pour les victimes comme pour les enquêteurs.



Les objectifs de THÉSÉE peuvent être résumés de la manière suivante :

- faciliter le dépôt de plainte au bénéfice des victimes, personnes physiques et majeures ;
- moderniser la sécurité intérieure ;
- renforcer l'efficacité des investigations ;
- recentrer le contentieux dans les relations internationales.

**Direction générale  
de la police nationale**

Tél. : 01 40 07 60 70

Mél : [sicopmedia@interieur.gouv.fr](mailto:sicopmedia@interieur.gouv.fr)

- 1/3-

Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Avec cette plate-forme, il s'agit donc de traiter les principaux modes opératoires constatés sur internet, mis en œuvre par des équipes criminelles organisées à l'encontre d'un nombre important de victimes. La centralisation et l'analyse de ces plaintes permet de mieux connaître ces phénomènes et de lutter plus efficacement contre une série de techniques malveillantes.

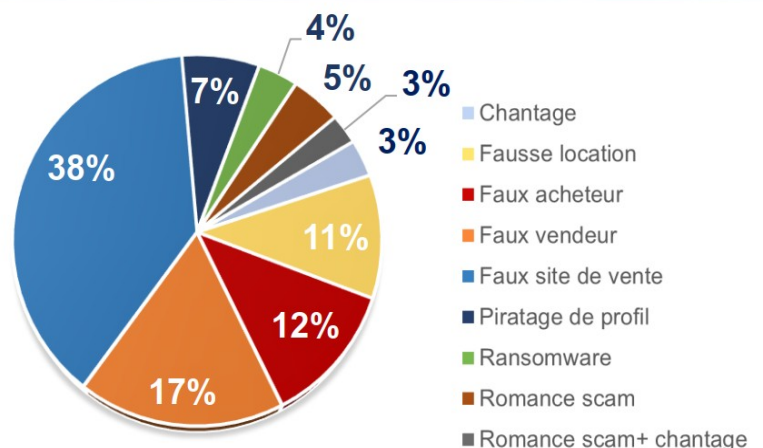
Ce dispositif bénéficie enfin d'une articulation judiciaire spécifique, avec le parquet du tribunal judiciaire de Nanterre comme référent, le lieu de traitement automatisé étant considéré comme le lieu de commission de l'infraction, constituant un nouveau critère de compétence territorial.

En moins de 4 mois (chiffres arrêtés au 10 juillet 2022), THÉSÉE a recueilli 26.866 déclarations des usagers donnant lieu à 16.978 demandes de plaintes dont plus de 80% ont été validées par les enquêteurs. Le dispositif a ainsi d'ores et déjà démontré son adaptation aux besoins des internautes victimes avec une ventilation des différentes escroqueries qui correspond principalement à de faux sites de vente, de faux vendeurs ou de faux acheteurs, mais aussi à des modes opératoires plus élaborés comme du ransomware ou de fausses romances assorties de demandes de fonds... (cf le graphique ci-contre).

## REPARTITION DES DECLARATIONS

**26 866**  
DECLARATIONS

- 16978 Plaintes
- 4743 compléments de plaintes
- 350 retraits de plaintes
- 4716 signalements
- 79 compléments de signalements



**Direction générale  
de la police nationale**

Tél. : 01 40 07 60 70  
Mél : [sicopmedia@interieur.gouv.fr](mailto:sicopmedia@interieur.gouv.fr)

Parmi les plaintes déposées, d'importants préjudices sont parfois relevés, avec ainsi 97 plaintes dont le montant dépasse 25.000 euros, le préjudice le plus élevé atteignant 472.000 euros. Les escroqueries à la romance constituent une part significative de ces gros préjudices.

Enfin une vingtaine d'enquêtes initiées à partir des recoupements faits sur THÉSÉE, concernent des faux vendeurs et faux sites de vente et regroupent, à elles seules, près de 1600 plaintes. 6 de ces enquêtes ont permis de rapprocher chacune les plaintes de plus de 100 victimes, et même près de 400 pour l'une d'entre elle.

Dans ce domaine, THÉSÉE apporte une plus-value encore plus considérable pour les enquêteurs, la capacité de rapprochement étant mise à la disposition de tous les services de police et de gendarmerie.

Le contentieux des escroqueries sur internet est considérable. En 4 mois, le montant total des signalements déclarés sur THÉSÉE est de 10 094 630,56 euros (8 783 498,78 pour les plaintes et 1 311 131,78 pour les signalements) .